

CE

23-03

28

FÉVRIER

2023

Présent pour ton futur



## COMITÉ EXÉCUTIF

### PROCÈS-VERBAL

TROISIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 28 février 2023, salle D-335, à 20 h et par visioconférence Zoom sous la présidence de Monsieur François Dornier.

#### PRÉSENCES

M. François Dornier  
M. Raymond Lacroix  
M. Michel Pineault (**absent**)  
M. Robin Lavoie  
M. Pierre-Luc Michaud  
M. Kurt Vignola

#### PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée  
Mme Vicky Boucher, directrice DRH  
Mme Marie-Josée Proulx, directrice DRFMI

#### 23-03.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, M. François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

#### 23-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

#### 23-03.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2<sup>E</sup> RÉUNION DE L'ANNÉE 2023 DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-02) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

#### 23-03.04 MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES / CRÉATION DE DEUX POSTES / FORMATION DES COMITÉS DE SÉLECTION : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la Direction des ressources humaines, présente le point.

Lors de la séance du 23 août 2022, le comité exécutif confirmait l'abolition du poste de coordonnateur PEPS et des Résidences. En considérant la réorganisation au sein de la DAÉ, l'affectation de M. Charles Doyle Poirier aux dossiers prioritaires et le contexte entourant la question des Résidences, la DAÉ souhaite abolir le poste de coordonnateur aux Affaires étudiantes, responsable du PEPS, des Résidences et du programme sportif des pionniers et pionnières et ce afin de bien définir le besoin et la structure nécessaire pour les prochaines années.

Avec cette réorganisation, le Collège de Rimouski souhaite bonifier le service offert tout en optimisant les coûts.

L'analyse fut réalisée et au terme de celle-ci et les recommandations supportées par le Directeur des affaires étudiantes sont de procéder à la création d'une direction adjointe, responsable des sports et services à la communauté et de procéder à la création d'un poste temporaire de régisseur aux Résidences étudiantes.

Le service à la communauté comprend la mise en valeur et la promotion des infrastructures collégiales, en dehors des activités régulières. Le poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint aura également la responsabilité des opérations du PEPS et du support aux activités sportives scolaires et parascolaires. Les activités de ce service devront être autofinancées.

Afin d'amorcer le processus de dotation d'une direction adjointe, un comité de sélection doit être créé. La politique de dotation prévoit à l'article 6.1.3 « *la création d'un poste de cadre régulier d'un autre niveau de gestion est la responsabilité du comité exécutif* ».

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f) que « *pour les emplois de cadres de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel-cadre, examine les candidatures reçues.* » L'article 11.4 e) de la Politique prévoit également que « *pour les emplois de cadres de niveau de cadres de gerance, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du cadre responsable du service, d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel-cadre et de la directrice ou du directeur des Ressources humaines (responsable du comité) examine les candidatures reçues.* ».

Par ailleurs, la Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre (catégorie D-4 du cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « *le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel-cadre.* ».

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la réorganisation de ce secteur et les recommandations supportées par la Direction des affaires étudiantes;

**CONSIDÉRANT** l'autofinancement des activités de ce service;

**CONSIDÉRANT** les règles de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du cahier de gestion) ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre (catégorie D-4 du cahier de gestion);

**CONSIDÉRANT** la consultation réalisée auprès de l'Association du personnel-cadre le 6 février 2023;

Il est recommandé de créer une direction adjointe à la Direction des affaires étudiantes et à la communauté (DAÉ), de créer un poste temporaire de régisseur aux services communautaires aux Résidences et de former les comités de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint et pour le poste temporaire de régisseur aux services communautaires aux Résidences.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la création d'une direction adjointe à la DAÉ, la création d'un poste temporaire de régisseur aux services communautaires aux Résidences et de former les comités de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint et pour le poste temporaire de régisseur aux services communautaires aux Résidences, tel que présenté.

### **23-03.05 ABROGATION DE LA PROCÉDURE D'UTILISATION DE LA CARTE D'ACHAT C-15 : POUR ADOPTION**

---

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le 25 janvier 2005, le comité exécutif a adopté la *Procédure d'utilisation de la carte d'achat* (CE05-01.04). Depuis son adoption, le Collège a procédé à de nombreuses modifications que ce soit par la mise en place d'un nouveau fonctionnement ou encore par l'utilisation d'une nouvelle plateforme qui a changé le cours du processus dans son ensemble. À cela s'ajoutent également des niveaux de contrôle supplémentaires pour les détentrices et détenteurs de carte qui assument maintenant de nouvelles responsabilités.

Le Collège souhaite donc abroger ladite procédure maintenant désuète et la remplacer à très court terme par une procédure interne efficiente qui prend en considération la réalité d'aujourd'hui. La nouvelle procédure fera l'objet d'une présentation au comité de direction et sera diffusée aux personnes concernées afin de les conscientiser sur les modalités à respecter.

**CONSIDÉRANT** qu'une procédure n'a pas l'obligation de se retrouver dans le cahier de gestion au même titre qu'une politique ou un règlement;

**CONSIDÉRANT** la désuétude de la procédure;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir un suivi rigoureux en matière de suivi budgétaire;

Il est recommandé d'abroger la *Procédure d'utilisation de la carte d'achat C-15* afin de mettre en place une nouvelle procédure plus efficace et représentative de la réalité.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger la *Procédure d'utilisation de la carte d'achat C-15* afin de mettre en place une nouvelle procédure plus efficace et représentative de la réalité.

### **23-03.06 CÉGEP – LOCAL A-108 / AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE INFORMATIQUE SPÉCIALISÉ DÉDIÉ AU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE / CHOIX ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION**

---

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires dans le local A-108 utilisé par le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski afin d'y permettre l'implantation d'un laboratoire informatique spécialisé, dédié au programme. Ces travaux constituent la phase ultime d'un projet global de mise à niveau des laboratoires utilisés par le département en question initié en 2019.

Les finis intérieurs actuels du local A-108 (revêtement de plancher, peinture des cloisons et plafond suspendu), tous vétustes, seront ainsi remplacés par des matériaux et finis similaires à ceux utilisés pour la réfection du local A-124 lors d'une des phases d'intervention précédentes. Des cabinets de chauffage seront relocalisés et des travaux de ventilation et d'électricité seront effectués afin d'offrir un environnement plus confortable et plus convivial pour les occupantes et occupants.

Les fenêtres extérieures actuelles seront remplacées par de nouvelles dotées de sections (ouvrantes) à battant offrant de meilleures performances énergétiques. Elles seront également allégées de leurs grilles métalliques de protection. Une section de fenêtre présentement obturée sera pour sa part réouverte afin de permettre l'installation d'un nouveau vitrage. La visibilité du département sera accentuée par l'aménagement de vitrines vers le hall d'entrée A-100I de même que vers l'extérieur.

À cet effet, d'anciennes ouvertures de fenêtres et d'une porte montante donnant sur la façade nord de l'aile seront réouvertes pour être remplacées par de nouvelles fenêtres, dotées de tablettes intégrées qui offriront un nouvel espace d'exposition pour les réalisations des étudiantes et des étudiants.

Des ilots de travail orientés de manière que les étudiantes et étudiants soient de face ou de côté par rapport à l'enseignant (soit personne dos à l'avant du local) seront installés dans l'espace. Ces ilots seront conçus afin de pouvoir, au besoin, être réorganisés en poste de travail individuel. Des armoires de rangement et des comptoirs de type coffre à outils seront installés pour les équipements, outils, imprimantes et autres. De nouveaux tableaux seront ajoutés sur les murs du local. Des panneaux d'affichage de type « Cadre Snap » seront également installés sur les cloisons afin de permettre l'affichage d'imprimés en lien avec des projets, des expositions et des concours étudiants.

Les firmes professionnelles *GLCRM Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *Tétra Tech QI inc.* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 287 365 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir des enveloppes d'immobilisation normalisées des budgets d'investissement 2022-2023 et 2023-2024 du Collège de Rimouski.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 16 janvier 2023, quatre (4) entrepreneurs généraux ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec soit Construction Albert inc. (Rimouski, Québec), Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec), 9004-1856 Québec inc. – Construction Paul Morneau (Rimouski, Québec), 9275-0181 Québec inc. – Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec). Par la suite, deux (2) entrepreneurs se sont présentés pour une visite des soumissionnaires le 24 janvier dernier. Il s'agit de Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec) et 9275-0181 Québec inc.- Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec).

Subséquentement, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission (conforme) pour ces travaux avant l'heure limite du 13 février 2023. Il s'agit de :

- Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 293 186,25 \$ (toutes taxes incluses);
- 9275-0181 Québec inc. – Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 262 014,23 \$ (toutes taxes incluses);
- Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 250 645,50 \$ (toutes taxes incluses).

**CONSIDÉRANT** le niveau de priorité attribué à ce projet par la Direction des études;

**CONSIDÉRANT** que la soumission de l'entreprise Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux dans le local A-108 du Cégep de Rimouski afin de l'aménager en laboratoire informatique spécialisé dédié au programme de Techniques de génie mécanique, durant l'été 2023, à l'entreprise Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec) pour un montant total de 250 645,50 \$ (toutes taxes incluses).

**(Projet : 899-9074-50)**

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation des travaux dans le local A-108 du Cégep de Rimouski afin de l'aménager en laboratoire informatique spécialisé dédié au programme de Techniques de génie mécanique, durant l'été 2023, à l'entreprise Construction G. Lepage inc. (Rimouski, Québec) pour un montant total de 250 645,50 \$ (toutes taxes incluses).

### **23-03.07 CÉGEP – ENSEMBLE DES PAVILLONS / RÉFECTION D'ESCALIERS D'ÉVACUATION, D'ÉCHELLES ET DE PLATEFORMES MÉCANIQUES EXTÉRIEURES (PHASE ÉTÉ 2023) / CHOIX D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION**

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Les divers pavillons du Cégep de Rimouski sont dotés d'escaliers, d'échelles et de plateformes métalliques extérieures permettant l'évacuation des lieux par les occupantes et occupants (escaliers seulement) ainsi qu'au personnel d'entretien spécialisé d'avoir accès aux toitures et aux divers équipements électromécaniques retrouvés sur ces derniers. Après étude du degré de détérioration des superstructures métalliques en question, il s'avère que des travaux de réfection et de mise aux normes majeurs sont nécessaires sur certains d'entre eux. Compte tenu du volume de travail nécessaire pour s'acquitter de cette tâche, il fut décidé à étaler les travaux sur plus d'une année financière afin d'en atténuer l'impact sur le budget des investissements immobiliers du Collège ainsi que sur le bon déroulement des activités d'enseignement qu'on y offre. Prendre note que des interventions ponctuelles ont préalablement été réalisées durant les derniers mois pour temporairement sécuriser les situations les plus urgentes.

Une première phase des travaux, planifiée pour la période estivale 2023, consistera principalement en la réalisation des interventions suivantes :

- Réfection de l'escalier d'urgence « 01A » (Pavillon A);
- Réfection de l'escalier d'urgence « 02A » (Pavillon A);
- Réfection de l'escalier d'urgence « 07F » (Pavillon F).

Les firmes professionnelles *Goulet & Lebel – architectes* (spécialité architecture) et *TR3E* (spécialité ingénierie) ont reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier du projet.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 720 152 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe de résorption du déficit de maintien d'actifs du budget des investissements 2023-2024 du Collège.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 23 janvier 2023, trois (3) entrepreneurs généraux ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec (Construction Albert inc. (Rimouski, Québec), 9004-1856 Québec inc./Construction Paul Morneau (Rimouski, Québec) et 9275-0181 Québec inc./Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec). Par la suite, un (1) seul d'entre eux (9275-0181 Québec inc./Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) s'est présenté pour une visite des soumissionnaires le 6 février dernier.

Subséquentement, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme pour ces travaux avant l'heure limite du 22 février 2023. Il s'agit de :

1. Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 871 510,50 \$ (toutes taxes incluses);
2. 9004-1856 Québec inc./Construction Paul Morneau (Rimouski, Québec) au montant total de 938 196 \$ (toutes taxes incluses);
3. 9275-0181 Québec inc./Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 888 372,73 \$ (toutes taxes incluses).

**CONSIDÉRANT** que la soumission de l'entreprise Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de la première phase des travaux du projet de réfection d'escaliers d'évacuation, d'échelles et de plateformes mécaniques extérieures du Cégep de Rimouski, durant l'été 2023, à l'entreprise Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) pour un montant total de 871 510,50 \$ (toutes taxes incluses).

**(Projet : 897-9074-45)**

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de la première phase des travaux du projet de réfection d'escaliers d'évacuation, d'échelles et de plateformes mécaniques extérieures du Cégep de Rimouski, durant l'été 2023, à l'entreprise Construction Albert inc. (Rimouski, Québec) pour un montant total de 871 510,50 \$ (toutes taxes incluses).

### **23-03.08 COMITÉ GOUVERNANCE**

---

M. François Dornier, président du comité exécutif, présente le point et mentionne que des rencontres seront planifiées afin de débiter la mise à jour des politiques et règlements

### **23-03.09 DÉLIVRANCES DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION**

---

M. Kurt Vignola, directeur des études, présente le point.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

**CONSIDÉRANT** les lois et règlements en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que toutes les pièces justificatives ont été fournies;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études;

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

### **23-03.10 VARIA**

---

Aucun sujet n'est discuté sur ce point.

## **23-03.11 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 35

---

Le président  
(M. François Dornier)

---

La secrétaire d'assemblée  
(Mme Myriam Michaud)